



Annuler l'achat d'une voiture d'occasion de particulier à part.

Par **oriane2112**, le **02/04/2012** à **20:06**

Bonjour, j'ai acheté une voiture il y a exactement 1 mois j'ai fait 500km environ
je rencontre un problème lorsque j'accélère je vais donc au garage il m'annonce que l'embrayage est mort. Il faut donc que je change le kit d'embrayage complet.
Je ne peux annuler la vente pour vice caché car l'embrayage est une pièce d'usure. Je précise que la voiture est à 132000km.
Est-il possible pour moi d'annuler tout de même la vente ? car l'ancienne propriétaire avait dû le constater.
Je suis jeune permis et ne me suis pas rendu compte d'un dysfonctionnement lors de l'essai. Ai-je un recours ? le contrôle tech est vierge
puis je porter plainte pour vente avec tromperie (toutes les informations n'ont pas été données) car elle ne m'a rien dit concernant l'embrayage lors de la vente.
Dois-je contacter un expert afin qu'il constate que l'embrayage est mort et son usure ? Ai-je des chances de gagner si j'intente une action contre elle ?
merci de me répondre je suis complètement perdue à première vue j'ai aucun recours mais j'ai tout de même acheté la voiture y'a à peine un mois elle devait savoir que l'embrayage avait un problème
jeune permis je m'en suis rendu compte mais comme je ne connaissais pas la voiture j'ai vraiment rien vu lors de l'essai elle ne veut pas participer au frais je voulais un arrangement à l'amiable mais c'est impossible je trouve ça incroyable !
puis je faire quelque chose ? merci de votre aide...